

SYNTHÈSE

Située au cœur de l'Yonne et à proximité de la région parisienne, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois entend valoriser les atouts de son territoire afin d'asseoir son rôle moteur pour l'attractivité et l'essor économique du département. Bénéficiant d'un axe de circulation majeur et d'un patrimoine culturel d'exception, la communauté d'agglomération a élaboré un projet de territoire pour les dix prochaines années, entre continuité et nouveaux projets.

Le projet de revitalisation du territoire de l'Auxerrois se traduit par la mise en œuvre de plusieurs politiques publiques, notamment en matière de développement économique, visant à favoriser le tourisme et l'implantation d'entreprises, en matière d'aménagement de l'espace communautaire et d'habitat, avec la requalification des centres-anciens et la restauration du patrimoine culturel, ainsi qu'en matière de transition écologique et énergétique, avec le déploiement d'une filière hydrogène.

L'intégration communautaire a été renforcée depuis 2019. Le pacte financier et fiscal a été adopté en novembre 2022 et actualisé en décembre 2023, tandis que le pacte de gouvernance, qui définit les relations entre l'agglomération et les 29 communes membres, l'a été le 28 septembre 2023. Le temps donné à la concertation a eu pour but de créer les conditions propices à la réalisation du projet de territoire et d'accompagner le développement souhaité pour l'agglomération à l'échelle départementale et nationale.

Concilier l'attractivité avec les enjeux d'une croissance durable, respectueuse du cadre et des conditions de vie des habitants, est un axe affirmé par la communauté d'agglomération. Le développement de zones d'activités économiques requiert une stratégie de planification urbaine et d'aménagement s'intégrant dans les principes directeurs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Les règles gouvernant l'acquisition de parcelles par une collectivité publique sont à respecter, afin de contribuer à la sécurisation des opérations engagées.

Au cours de la période sous revue, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois a su conserver l'équilibre de ses finances, en raison essentiellement d'une politique d'investissement permettant au budget principal de dégager des ressources pour financer les déficits de certains budgets annexes. Ces soutiens ont cependant fragilisé la capacité d'autofinancement du budget principal, ce que la communauté de l'Auxerrois devra prendre en considération dans sa prospective financière au service du projet de territoire jusqu'en 2031. Toutes les charges à venir, notamment le coût de la rétrocession des biens acquis via l'Etablissement public foncier Doubs-Bourgogne-Franche-Comté, ne sont pas intégrées dans cette prospective. La sincérité budgétaire et comptable appelle à ce qu'elles soient effectivement anticipées, à l'aune de la réalisation d'un programme d'investissement volontaire.

S'agissant de la gestion des ressources humaines, en cours d'harmonisation entre les pratiques de l'agglomération et de la ville-centre (Auxerre), le contrôle interne est perfectible.